



Ville d'Iqaluit  
1085, rue Mivvik  
C.P. 460  
Iqaluit (Nunavut)  
XOA 0H0

# Message d'intérêt public

## Interdiction du lavage de voiture

Le 29 mai 2023 – Iqaluit (Nunavut)

---

La Ville d'Iqaluit souhaite rappeler à ses résidents que l'interdiction d'utiliser l'eau aux fins du lavage de voiture est toujours en vigueur. Cette interdiction s'applique à tous les véhicules motorisés ainsi qu'aux bateaux et aux remorques, qu'ils servent à un usage personnel ou commercial. Elle concerne l'eau traitée de la Ville. L'interdiction du lavage de voiture ne s'applique pas à l'utilisation d'eau de pluie recueillie ni à l'eau non traitée du lac.

Cet avis est publié conformément à l'article 206(3) du règlement municipal 200.

Ces mesures sont nécessaires et s'inscrivent dans la stratégie de gestion de l'eau de la Ville. La Ville aimerait également rappeler aux résidents de continuer à faire une utilisation judicieuse de l'eau et à préserver notre approvisionnement d'eau.

La Ville peut accorder certaines exemptions pour les véhicules d'urgence comme les ambulances et les camions d'incendie.

Nous vous remercions de la patience dont vous faites preuve à cet égard.

##

**Pour obtenir de plus amples renseignements pendant les heures d'ouverture, veuillez communiquer avec :**

Sue Avery, Secrétaire aux Travaux publics – S.Avery@iqaluit.ca | 867-979-5630

Pour signaler un problème urgent concernant l'eau (fuite de conduite principale de la ville ou manque de pression d'eau) après les heures d'ouverture, veuillez communiquer avec :

Service de Répartition de la ville au 867-979-5650